

Le surendettement : Qui doit payer la note ?

Nous établissons dans un article précédent la nécessité de s'occuper des personnes et des familles surendettées. En effet, les conséquences du surendettement peuvent s'avérer dramatiques. Ainsi, nous avons établi, dans notre étude intitulée *Le surendettement : fracture individuelle et sociale*, que les personnes interrogées dans le cadre de cette enquête éprouvaient, dans des proportions très inquiétantes, des sentiments d'injustice, d'échec, d'incompétence, de découragement, de perte d'estime de soi ou même des idées suicidaires (56,3% des hommes et 36,8% des femmes).

Quant aux problèmes d'anxiété, ils se concrétisent par des pertes de sommeil, des douleurs lombalgiques ou de la fatigue chronique. Il est utile de souligner que les signes de dégradation économique se manifestent le plus souvent par un déficit récurrent, du retard dans les paiements ou l'achat des dépenses courantes à crédit. D'ailleurs, plus de la moitié des répondants affirment également avoir utilisé *du crédit pour payer du crédit* et même avoir demandé de l'aide à des parents ou des amis. Voilà qui ne peut laisser indifférent si l'on considère les incidences de tels problèmes sur l'ensemble de la vie des individus ou des familles concernés.

Cette situation concerne, selon plusieurs études convergentes, plus ou moins 20% de la population. Une proportion considérable en regard de la plupart des autres problèmes sociaux largement pris en charge par l'État. D'ailleurs, on peut supposer, sans crainte de se tromper, que plusieurs personnes surendettées recourent aux soins de santé ou rencontrent les services sociaux alors que la cause de leurs symptômes échappe à tout le monde.

Voilà qui milite pour une prise en charge diligente du problème du surendettement.

Bien sûr, comme beaucoup d'autres problèmes de société, la solution existe. C'est une question de volonté et de courage politique. Malheureusement, d'une part, le Ministère de la santé et des services sociaux cherche à éviter à tout prix d'ajouter une nouvelle problématique dans son amoncellement de responsabilités. D'autre part, il semble bien que les institutions financières ne sont imputables en rien du problème qu'elles contribuent quotidiennement à créer.

Nous affirmons, au contraire, que ces deux grands corps sociaux sont interpellés directement par cette situation. S'il est vrai que le surendettement rend malade, et il n'y a plus aucun doute à ce propos, l'État ne peut se soustraire à sa responsabilité.

Quant aux institutions financières, il tombe sous le sens qu'elles sont en cause. L'endettement croissant de la population, résultat direct de l'activité bancaire et de la grande accessibilité au crédit, ne peut aller sans causer des problèmes de surendettement, c'est dans la nature des choses. Il est donc aussi dans l'ordre des choses qu'elles s'impliquent, à la fois, dans les solutions que nous proposons en consultation budgétaire et, à la fois, dans le financement de ce service tel que nous le pratiquons au CIBES de la Mauricie.

Est-il utile de rappeler que notre Centre d'intervention budgétaire est le seul groupe de ce type à être reconnu et financé par une Agence de la Santé et des Services sociaux au Québec ? Que nous sommes le seul groupe à travailler à partir d'une charte d'intervention définissant très clairement nos principes d'intervention et les méthodes utilisées ? Se peut-il qu'un discours, qu'une recherche scientifique, qu'un projet novateur et qu'une pratique originale soient reconnus si de telles initiatives proviennent de la Mauricie ? C'est ce que nous allons tenter de démontrer dans les prochains mois.

Bertrand Rainville
CIBES de la Mauricie.